



COMMUNIQUÉ



MN/SC

Une signature, le combat continue.

Le SGLCE-CGT, après avoir réuni les élus et les responsables syndicaux de Presstalis lundi après-midi, a signé hier le volet industriel de « l'accord stratégique » SAD.

Ce texte s'inscrit dans une démarche qui offre des perspectives d'avenir aux salariés de la distribution. Il confirme le maintien du traitement des quotidiens et des publications au sein des entités SAD. Alors qu'éditeurs et direction envisageaient un recours à une sous-traitance massive en régionalisant le groupage des titres, nous les avons obligés à revoir leur copie et à maintenir 400 emplois qu'ils voulaient supprimer. Les plates-formes de Lyon, Marseille, Nantes, Toulouse, Bordeaux et Le Mans seront occupées par des salariés au statut SAD.

Ce positionnement a été possible par la mobilisation et la détermination des salariés. C'est une première étape. Il reste, pour finaliser un accord général à la SAD, à négocier d'autres points comme les organisations du travail, l'avenir des salariés des agences concernées par une éventuelle cession et l'ensemble des dispositions sociales.

Le SGLCE-CGT est en capacité de négocier et de ratifier des accords, après que la mobilisation et la lutte aient permis de dégager des solutions intégrant l'emploi, la charge de travail et une ambition pour l'entreprise.

Cet accord est un point d'appui pour l'activité de Presstalis en région parisienne. En s'inspirant des mêmes principes, un accord y est possible rapidement.

Le maintien des activités est la seule garantie de la sauvegarde des emplois et de la pérennité de l'entreprise.

Paris, le 27 mars 2013